V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10699 – SALMAR / NTS)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2022/C 364/04)

1. Le 12 septembre 2022, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— SalMar ASA («Salmar», Norvège), contrôlée en dernier ressort par Kvarv AS;

— NTS ASA («NTS», Norvège).

SalMar acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de NTS.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 17 mars 2022.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— SalMar est un producteur de saumon exerçant des opérations d'élevage et de transformation en Norvège, en Islande et en Écosse, tandis que sa société mère Kvarv AS possède d'autres filiales actives dans le secteur de l'aquaculture;

— NTS, par l'intermédiaire de ses filiales SalmoNor AS, Norwegian Royal Salmon ASA et Frøy ASA, exerce des activités d'élevage et de transformation du saumon en Norvège et en Islande et est aussi présente dans d'autres parties du secteur de l'aquaculture.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10699 – SalMar / NTS

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE